

2021_CT2_387

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention à l'association Big Bloom dans le cadre de la Programmation 2021 du PLIE du Pays d'Aix

Le 30 septembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 septembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BUCHAUT Romain – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FREGEAC Olivier – GARCIN Eric – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BURLE Christian donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CESARI Martine donne pouvoir à GOURNES Jean-Pascal – DAGORNE Robert donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à TAULAN Francis – FILIPPI Claude donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GERARD Jacky donne pouvoir à BARRET Guy – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – POUSSARDIN Fabrice donne pouvoir à BUCHAUT Romain – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à VENTRON Amapola – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BIANCO Kayané – CORNO Jean-François – PAOLI Stéphane – RAMOND Bernard – SANNA Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Rapporteur Eric GARCIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi
Emploi et formation

■ Séance du 30 Septembre 2021

05_3_02

■ Attribution d'une subvention à l'association Big Bloom dans le cadre de la Programmation 2021 du PLIE du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Sur le Territoire du Pays d'Aix, la politique soutenue dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (ci-après PLIE) et repose sur un protocole d'accord dont les objectifs communs sont définis avec les services de l'État, de la Région et le Département des Bouches-du-Rhône, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Ce Plan a pour objet la mise en cohérence des interventions publiques au niveau local pour le public ciblé, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Cette démarche partenariale est destinée à coordonner, dynamiser et renforcer, sur le Territoire du Pays d'Aix, la mobilisation des moyens de chacun des signataires, afin de permettre l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail.

Le PLIE assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi des bénéficiaires puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant plus de 6 mois.

Le PLIE du Pays d'Aix en tant que « plate-forme de coordination », permettant la mobilisation des moyens de chaque partenaire, intervient selon 3 axes structurés autour :

M é t r o p o l e A i x - M a r s e i l l e - P r o v e n c e

- du renforcement des structures qui accueillent, orientent et suivent les publics susceptibles d'intégrer les actions du PLIE ;
- des structures d'insertion par l'activité économique, afin d'améliorer la qualification des participants et de favoriser leur retour à l'emploi ;
- des partenariats avec des entreprises et des organisations socioprofessionnelles de façon à ce que les participants puissent engager leur parcours d'insertion, en tenant compte de la réalité du marché local du travail.

En 2020, l'activité du PLIE a été très fortement impactée par la crise sanitaire et les accompagnateurs à l'emploi ont dû « inventer » de nouvelles modalités d'accompagnement à distance afin de répondre aux demandes des participants.

Lors du Comité de Pilotage, réuni le 30 avril 2021, le bilan d'activité du PLIE a conforté un contexte économique connu de tous. En effet, si les diverses mesures de soutien aux entreprises prises par l'Etat ont limité l'impact de la pandémie sur l'économie, les difficultés de recrutement des entreprises sont un réel frein à la reprise économique.

L'ensemble des acteurs de l'emploi partagent ce constat et conviennent de l'inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi.

En conséquence, les membres du Comité de Pilotage ont souhaité qu'une réflexion entre les partenaires de l'emploi soit conduite afin d'apporter une réponse optimale aux besoins de recrutement des employeurs du Territoire.

Dans le cadre de sa mission d'ingénierie, le PLIE du Pays d'Aix propose de mettre en place un « Hackathon d'intérêt général » sur la thématique Emploi et Recrutement afin de tenter d'apporter une ou plusieurs réponses opérationnelles à la problématique de recrutement.

L'association Big Bloom, association loi 1901, conduit la mise en œuvre d'« Hackathons », alternative solidaire aux formations et séminaires traditionnels.

L'objectif d'un Hackathon est de réunir une variété représentative des partenaires sur une thématique spécifique afin d'impulser une dynamique collaborative pour inciter les acteurs à s'engager sur des objectifs et relever des défis communs.

Au travers de cette dynamique territoriale, l'ambition poursuivie est de fédérer les acteurs, les faire se connaître pour construire des nouveaux outils de travail plus efficaces au bénéfice de l'entreprise.

Actuellement la multiplicité des intervenants et des mesures existant sur le champ de l'Emploi apporte plus de confusion que de lisibilité aux différentes politiques publiques conduites.

Au regard de ce contexte, un Hackathon par sa dimension collective (associations, fonctionnaires, citoyens, étudiants, bénéficiaires, ...) constituera une démarche concertée et permettra de faire émerger et d'accélérer plusieurs innovations sociales sur la thématique Emploi et Insertion.

L'objectif visé, au travers de la mise en place de cet Hackathon est de pouvoir proposer des orientations stratégiques en matière d'emploi mieux adaptées au contexte économique et social actuel.

L'enjeu est triple :

- Favoriser l'émergence de pratiques innovantes pour apporter des réponses concrètes à la problématique rencontrée par les entreprises sur le volet recrutement,

Métropole Aix-Marseille-Provence

- Rendre plus efficaces les missions d'insertion et d'emploi conduites pour un meilleur taux de retour à l'emploi des personnes accompagnées.
- Améliorer le service rendu aux entreprises en matière de gestion prévisionnelle des compétences en rapprochant l'adéquation entre offre et demande d'emploi.

Tous les axes de travail pourront être étudiés et notamment :

- Multiplicité des intervenants – qui fait quoi ?
- Lisibilité des mesures conduites par chaque type d'intervenant – quelle synergie entre ces mesures ?
- Comment informer les employeurs – quelle fréquence et quelles attentes des entreprises ?
- Méthodologie dans l'approche des employeurs – coordination à construire

Le défi : coordonner l'action de tous les acteurs du Territoire impliqués sur le champ de l'insertion et de l'emploi (Communes, Missions Locales, Pôle Emploi, Département, ...) afin de mieux répondre aux attentes des employeurs notamment sur le volet recrutement.

L'Hackathon se déroule sur trois jours (4 demi-journées). La Direction de l'Insertion et de l'Emploi sera associée à l'ensemble des étapes nécessaires à la mise en place et à la réalisation de cet événement et participera activement à la définition du défi et à la composition des groupes de travail : constitution de 5 équipes (40 participants), choix des témoins (5 participants) et choix du jury (élus, entrepreneurs, acteurs du Territoire - 10 personnes).

Chaque équipe sera encadrée par un facilitateur interne choisi par la Direction, par un coach et un designer pour produire une réponse finalisée et adaptée.

Les réponses proposées par les différents groupes pourront servir de base à la définition des nouvelles politiques publiques et la réorientation du dispositif du PLIE sur la période 2022-2026.

Compte tenu de l'intérêt que présente la démarche d'un « Hackathon » d'intérêt général sur la thématique Emploi et Recrutement, il est proposé d'attribuer une subvention de 17 600 euros à l'association Big Bloom pour l'organisation de cet événement.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification d'attribution de la subvention ou notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

Proposition de subvention dans le cadre de la programmation 2021

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITEE	SUBV° PROPOSEE	CONV OUI/ NON
00000061	BIG BLOOM	Hackathon	Nouvelle action	25.600 €	17.600 €	17.600 €	NON
TOTAL					17.600 €	17.600 €	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021_CT2_387-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception préfecture : 14/10/2021

Métropole Aix-Marseille-Provence

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°FBPA 054-9156/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 14 septembre 2021.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'établir une programmation au titre du PLIE en complémentarité avec les actions conduites par nos partenaires.
- L'intérêt pour le Territoire du Pays d'Aix de proposer des nouvelles modalités d'intervention de partenariat avec les acteurs du monde économique et de l'entreprise.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une subvention à l'association Big Bloom, au titre de la programmation 2021 du PLIE du Pays d'Aix, d'un montant de 17 600 €, pour l'organisation d'un « Hackathon » d'intérêt général sur la thématique Emploi et Recrutement.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix, ou son représentant, est autorisé à tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix en section de fonctionnement : Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 61.

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Exercice 20

CHARGES DIRECTES		MONTANT ¹²	RESSOURCES DIRECTES		MONTANT ¹²
60 - Achats		€	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	8 000	€
Achats stockés (matières premières, autres)		€	73 - Dotation et produits de tarification	0	€
Achats d'études et de prestations de services		€	74 - Subventions d'exploitation (13)		€
Achats de matériel, équipements et travaux		€	État: préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)		€
Achats non stockés (eau, énergie, fournitures)		€			€
Achats de marchandises		€			€
Autres achats		€			€
61 - Services extérieurs		€	Région(s)	0	€
Sous-traitance générale	3 000	€			€
Redevances de crédit-bail		€	Département(s)	0	€
Locations mobilières et immobilières		€			€
Charges locatives et de copropriété		€			€
Entretien et réparations		€	TOTAL Métropole Aix Marseille Provence + Territoire(s)	17 600	€
Primes d'assurances		€	Métropole Aix Marseille Provence (Échelon central)		€
Divers (études / recherches, documentation, colloques...)		€	Territoire Marseille-Provence		€
62 - Autres services extérieurs		€	Territoire du Pays d'Aix	17 600	€
Personnel extérieur		€	Territoire du Pays Salonais		€
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	20 100	€	Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile		€
Publicité, information et publications		€	Territoire Istres-Ouest Provence		€
Transports de biens et transports collectifs du personnel		€	Territoire du Pays de Martigues		€
Déplacements, missions et réceptions	1 000	€	Communes	0	€
Frais postaux et de télécommunications		€			€
Autres (travaux exécutés à l'extérieur etc...)	1 500	€			€
63 - Impôts et taxes		€	Organismes sociaux (détailler):	0	€
Impôts et taxes sur rémunérations		€	Fonds européens	0	€
Autres impôts et taxes		€	L'agence de services et de paiement	0	€
64 - Charges de personnel		€	Autres établissements publics	0	€
Rémunérations du personnel		€	Aides privées		€
Charges sociales		€	75 - Autres produits de gestion courante		€
Autres charges de personnel		€	Dont cotisations, dons manuels ou legs		€
65 - Autres charges de gestion courante		€	76 - Produits financiers		€
66 - Charges financières		€	77 - Produits exceptionnels		€
67 - Charges exceptionnelles		€	78 - Reprises sur amortissements provisions		€
68 - Dotation aux amortissements et provisions, engagements à réaliser sur ressources affectées		€	79 - Transfert de charges		€
69 - Impôts sur les bénéfices		€			€
CHARGES INDIRECTES			RESSOURCES PROPRES AFFECTÉES		
Charges fixes de fonctionnement		€			€
Frais financier		€			€
Autres		€			€
TOTAL DES CHARGES	25 600	€	TOTAL DES PRODUITS	25 600	€
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹⁴					
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		€	87 - Contributions volontaires en nature		€
Secours en nature		€	Bénévolat		€
Mise à disposition gratuite biens et prestations		€	Prestation en nature		€
Personnel bénévole		€	Dons en nature		€
TOTAL GENERAL DES CHARGES	25 600	€	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	25 600	€

Fait à : Paris

Le 06/08/2021

Cachet de l'association

Signature du Président

¹² Nepas indiquer les centimes d'euros. ¹³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financements justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées. ¹⁴ Le plan comptable de décembre 2018, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210930-2021 CT2_387-DE
Date de télétransmission : 14/10/2021
Date de réception en préfecture : 14/10/2021
16 du 05

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution d'une subvention à l'association Big Bloom dans le cadre de la Programmation 2021 du PLIE du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	52
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	52
Majorité absolue	27
Pour	52
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 13 OCT. 2021